Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 58 [i.e. 59-61] (1988-1990)

Heft: 3: Semaine de 40 heures : un débat moins passionné

Artikel: Quarante heures par semaines, pourquoi pas?

Autor: Zwahlen, Jean-Claude

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824330

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quarante heures par semaines, pourquoi pas?

Par Jean-Claude ZWAHLEN, député PLJ, Bévilard

Le 4 décembre prochain la votation fédérale comporte au menu trois initiatives. L'une, intitulée *« Ville – campagne »*, qui prétend lutter contre la spéculation foncière, porte atteinte à la propriété privée et conduirait à une grave pénurie de logements. La seconde *« Pour la limitation de l'immigration »*, entraînerait à terme un grave manque de main-d'œuvre particulièrement dans les régions frontalières. Quant à la troisième, elle paraît bien anodine sous son titre *« Pour la réduction de la durée du travail »*.

C'est de cette dernière dont il est question dans cet article. Lancée par l'Union syndicale suisse, appuyée par le Parti socialiste, elle est souvent présentée comme *L'initiative pour la semaine de 40 heures*. Sur ce point, tout le monde (à peu près) est d'accord: nous atteindrons bientôt la semaine de 40 heures partout. S'il ne s'agissait que de cela, cette initiative serait rétrograde, elle aurait une génération de retard et serait bien vite dépassée.

Les 40 heures pour demain... et après?

En effet, on arrive progressivement aux 40 heures. Depuis quatre décennies on y est venu petit à petit, passant de 48 heures, par étapes, à 44, 43, 42... sans que ni la loi ni la Constitution ne s'en mêlent. Cela s'est fait par les conventions collectives dans les branches, au fur et à mesure des possibilités... et celles-ci varient considérablement selon les régions et la conjoncture.

Or cela a pu se faire sans heurt et sans malheur! Pourquoi dès lors vouloir imposer, par une nouvelle loi contraignante, ce qui est possible par la concertation? Selon les dernières statistiques de l'OFIAMT, la diminution générale constatée dans les différentes activités économiques est de 2,5 heures entre 1973 et 1987. Aucune branche ne travaille aujourd'hui plus de 44 heures, la majorité est déjà à 42 heures ou moins: ce sont là les bons résultats d'accords librement négociés.

Mais l'initiative va plus loin que les 40 heures, elle demande que la Confédération (dont l'administration se réjouit déjà d'augmenter ses prérogatives sur les cantons!) procède, par le biais de la loi, à des réductions successives de la durée du travail, en fonction de l'augmentation de la productivité.

L'USS ne cache pas que c'est la semaine de 35 heures qui est visée... par solidarité avec les syndicats européens. La réduction du travail, imposée par une nouvelle loi fédérale pourrait donc être sans limites, **voila le point central de l'initiative.**

La Suisse est moins concurrentielle parce qu'elle est trop chère!

Il ne faut pas oublier que chaque heure de moins accroît les charges salariales de l'entreprise d'environ 2,5 %, sans pour autant améliorer proportionnellement le bien-être des travailleurs, qui sont au contraire toujours plus stressés. Diminuer

à tout prix le temps de travail devient un faux problème qui coûte cher aux entreprises suisses et affaiblit leur capacité concurrentielle. Quand il faut se battre pour vendre ses produits (même de très bonne qualité) dans un monde où sévit le chômage, face à une concurrence d'Extrême-Orient dont la main-d'œuvre est sous-payée et travaille plus de 50 heures par semaine (!) et lorsqu'enfin la chute du dollar vous rend l'accès de nombreux marchés de plus en plus difficile, ce n'est pas une petite affaire!

On le sait, en Suisse, les coûts salariaux sont les plus élevés des pays industrialisés. Alors, pourquoi vouloir se priver de cet avantage de souplesse des horaires qui permet aux entreprises de mieux utiliser leurs équipements en fonction des nécessités. Les salariés sont très souvent favorables à de nouveaux aménagements d'horaires qui servent aussi bien les intérêts de l'entreprise qui les emploie que leur propre liberté de disposer de leur temps libre durant la semaine.

Vers des obligations et des horaires trop rigides

Et comment financer ces réductions successives? Par l'augmentation de la productivité due au progrès technique, estiment les auteurs. Tout cela est fort bien. **Mais il se trouve que l'augmentation de la productivité, pour autant qu'elle se réalise, est déjà répartie entre plusieurs objectifs. Les syndicats la revendiquent également pour accorder aux travailleurs des augmentations du pouvoir d'achat, pour prolonger la durée des vacances, pour améliorer la formation continue, etc... D'autre part, cette augmentation de productivité sert aussi, et je dirais en priorité, à investir dans de nouvelles installations et machines, à financer les mesures coûteuses en matière de protection de l'environnement, à constituer des réserves et enfin à verser des dividendes à ceux qui mettent des capitaux à disposition de l'entreprise pour que les «investissements à risque» créateurs d'emplois restent attractifs.**

Jusqu'ici, la part du gâteau «productivité» faisait l'objet de négociations entre partenaires sociaux. Or, avec leur initiative, les syndicats se privent d'une possibilité de négocier, vident les conventions d'une partie essentielle de leur contenu et donnent une priorité absolue aux réductions d'horaires! S'il est toujours très facile de dépenser l'argent des autres, cela devient suicidiaire et risqué de distribuer des bénéfices qui ne sont pas encore acquis!

Venons-en aux derniers inconvéniens de cette initiative qui prévoit des réductions généralisées de la durée du travail, quelle que soit la situation des branches économiques, sans tenir compte des possibilités des entreprises ou des régions!

En effet, les facultés d'aménager les horaires de travail deviendraient plus restreintes. **Pour les branches comme les machines, l'horlogerie ou les arts graphiques, qui bénéficient déjà de la semaine de 40 heures, la souplesse actuelle des horaires ne serait plus «légale»**. Pas question de travailler moins de 40 heures les semaines ou les commandes sont moins nombreuses et plus de 40 heures lorsque le travail est important. A l'heure ou notre mode de vie et les exigences d'une concurrence acharnée conduisent à souhaiter plus de souplesse entre l'aménagement du travail et les loisirs, cette initiative introduit des règles beaucoup trop rigides qui ne conviennent, en définitive, ni aux travailleurs ni aux entreprises.

De nombreux salariés paraissent plus désireux d'augmenter leurs revenus par quelques travaux supplémentaires, même ignorés du fisc, de consolider leurs emplois par une augmentation de la compétitivité de l'entreprise (qui passe par la

LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL : C'EST AUSSI UN PROBLÈME D'ORGANISATION...

souplesse des horaires) que d'obtenir l'avantage illusoire de plus de temps libre dont ils n'ont parfois que faire. Il y a fort à parier que, pour beaucoup de gens, le progrès passe par une variété accrue et un enrichissement des tâches, plutôt que par l'avènement utopique d'une civilisation des loisirs.

Mieux vivre, c'est aussi « mieux » travailler... et pas seulement « moins » travailler

On ne peut pas tout obtenir en même temps, il y a des choix à faire et des responsabilités à assumer. Or l'initiative qui nous est soumise restreint ces choix.
Vouloir inscrire la durée de 40 heures dans la Constitution fédérale, comme le propose l'initiative de l'USS, ne saurait convenir ni à la diversité de notre économie ni à la volonté d'aménagement des horaires de travail entre partenaires conventionnels. **Ce sont autant de raison qui nous poussent à rejeter cette initiative.**
Ajoutons, pour terminer, que les pays qui ont imposé des réductions d'horaire aussi rigides que celles prévues par l'initiative ont fait de mauvaises expériences. Les socialistes français qui, en 1981, ont abaissé à 39 heures la semaine de travail, dans l'espoir d'atteindre en 1986 les 35 heures... ont abandonné l'exercice aussitôt ! Le chômage s'est encore aggravé : ni les salariés, ni les syndicats français ne réclament aujourd'hui de nouvelles réductions ! **La semaine de 40 heures, oui, progressivement, mais pas comme ça !**
Il n'y pas de raison de changer de méthode. La nôtre est plus lente parfois, mais elle est plus sûre et surtout adaptée à nos possibilités.

J.-Cl. Z.